

<p>Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé Section “sécurité sociale”</p>
--

CSSS/14/191

AVIS N° 14/47 DU 4 NOVEMBRE 2014 RELATIF À LA DEMANDE DE L'OFFICE DES RÉGIMES PARTICULIERS DE SÉCURITÉ SOCIALE (ORPSS) CONCERNANT LA CANDIDATURE DE MONSIEUR PHILIPPE VAN CUTSEM AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l'institution et à l'organisation d'une Banque-carrefour de la sécurité sociale*;

Vu l'arrêté royal du 12 août 1993 *relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale*;

Vu la demande de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale (ORPSS);

Vu le rapport d'auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1. L'Office des régimes particuliers de sécurité sociale (ORPSS) soumet la candidature de monsieur Philippe Van Cutsem aux fonctions de conseiller en sécurité à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé, conformément à l'article 4, alinéa 2, de l'arrêté royal du 12 août 1993 *relatif à l'organisation de la sécurité de l'information dans les institutions de sécurité sociale*.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

- 2.1.** Il ressort du curriculum vitae du candidat qu'il a de bonnes connaissances en informatique, en informatique médicale et en sécurité de l'information ainsi que de bonnes connaissances de la réglementation en vigueur.
- 2.2.** Le candidat n'exerce pas de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité. Il fait partie de l'organisation et fait directement rapport à l'administrateur général. Il exerce les fonctions de conseiller en sécurité et de conseiller en prévention.

Le rapport d'auditorat précise qu'il consacra 29 heures par semaine à sa fonction de conseiller en sécurité.

Par ces motifs,

la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

rend un avis favorable.

Yves ROGER
Président

Le siège du comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).
--